



| | | | |
|---------------------------|--|---------------|--|
| Raison sociale | | | |
| Nom | | Prénom | |
| N° | | Voie | |
| Complément adresse | | | |
| Code Postal | | Ville | |
| Téléphone | | Email | |

Si la propriété est administrée par un gérant, merci de bien vouloir renseigner les éléments ci-dessous :

| | | | |
|---------------------------|--|---------------|--|
| Nom | | Prénom | |
| N° | | Voie | |
| Complément adresse | | | |
| Code Postal | | Ville | |
| Téléphone | | Email | |

SURFACE DE VOS BOIS COMMUNE PAR COMMUNE

| LIEU(X)-DIT(S) | CODE POSTAL + COMMUNE(S) | SURFACE (Ha) |
|-----------------------|--------------------------|--------------|
| | | |
| | | |
| | | |
| SURFACE TOTALE | | |

Nota : Toute minoration des surfaces forestières déclarées entraîne, soit la nullité, soit la réduction de l'indemnité qui lui serait due par l'assureur en cas de sinistre. **Le contrat RC Forêts est soumis à une franchise de 500 € par sinistre.**

SURFACE DE VOS ÉTANGS COMMUNE PAR COMMUNE

| NOMBRE | LIEU(X)-DIT(S) | CODE POSTAL + COMMUNE(S) | SURFACE (Ha) |
|--------|----------------|--------------------------|--------------|
| | | | |
| | | | |

ANNEXES IMMOBILIÈRES

| | NOMBRE | NATURE | LIEU(X)-DIT(S) | COMMUNE(S) |
|---|--------|--------|----------------|------------|
| Annexes immobilières < 100 m ² | | | | |
| Pavillon de chasse > 100 m ² | | | | |
| Vieux moulin à eau ou à vent > 100 m ² | | | | |
| Ruines de château > 100 m ² | | | | |
| Bâtiment industriel ou agricole désaffecté > 100 m ² | | | | |
| Carrière non-exploitée > 100 m ² | | | | |
| Autre (ex : palombière, puits...) > 100 m ² | | | | |

ADHÈRE ET JOINT UN CHÈQUE* À L'ORDRE DU SPFS24 (cf. barème des cotisations).

- Adhésion €
- Cotisation selon la surface sans assurance Responsabilité Civile Forêts €
- Cotisation selon la surface avec assurance Responsabilité Civile Forêts €
- Souscription assurance Responsabilité Civile Étangs €
- Souscription assurance Responsabilité Civile Annexes immobilières €

* Règlement possible par virement : RIB sur demande.

TOTAL €

TOURNEZ SVP →



AFIN DE VALIDER VOTRE ADHÉSION, IL CONVIENT QUE VOUS RETOURNIEZ OBLIGATOIREMENT :

- **Le présent bulletin dûment complété et signé,**
- **Le règlement de l'adhésion au SPFS24 qui conditionne la souscription à l'assurance responsabilité civile,**
- **Votre relevé de propriété le plus récent possible.**

L'adhérent reconnaît avoir reçu et pris connaissance des conditions générales et particulières détaillées du contrat n° CB_0635 et les accepter en intégralité.

L'adhérent déclare avoir pris connaissance que le contrat n° CB_0635 est soumis à une franchise de 500 € par sinistre garanti.

L'adhérent déclare avoir rempli de bonne foi et avec exactitude le bulletin joint.

Le présent bulletin d'adhésion fait partie intégrante du contrat qui sera émis sur ces bases et elles seules.

L'adhérent déclare avoir transmis un relevé de propriété le plus récent possible

L'adhérent reconnaît de ce fait avoir été informé que toute omission, inexactitude ou fausse déclaration pourra entraîner l'application des sanctions prévues aux articles L.113-8 et L.113-9 du Code des Assurances telles que reprises aux Conditions Générales.

L'adhérent reconnaît que :

- Certaines de ces données (à savoir nom, prénom, adresse, couverture souscrite) ainsi que celles des bénéficiaires des contrats souscrits peuvent être transférées à des prestataires, des autorités publiques et/ou des gestionnaires de sinistres pour les besoins de l'exécution du contrat.
- Toutes les données sont obligatoires, sauf mention contraire, pour pouvoir mettre en place le contrat.
- Certaines de ces données seront communiquées à toute personne ayant un rôle à jouer dans le cadre du présent traitement, aux réassureurs, aux autorités administratives et judiciaires pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires, à des instituts d'enquête ou de sondage agissant pour le compte exclusif de Pacifica, ainsi qu'à une ou plusieurs sociétés du Groupe Crédit Agricole, chargées de la gestion et de la prévention de risques opérationnels (lutte contre le blanchiment des capitaux, contrôle des risques...) au bénéfice de l'ensemble des entités du groupe.

Le souscripteur et/ou le bénéficiaire peut à tout moment, conformément à la loi, accéder aux informations le concernant, les faire rectifier, s'opposer à leur communication à des tiers ou à leur utilisation par le responsable de traitement, à des fins commerciales, en adressant une demande par mail : spfs24@hotmail.fr ou par courrier : SPFS 24 - Pôle Interconsulaire - Cré@vallée Nord - 295, boulevard des Saveurs - 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERES

Fait à

, le

Signature :

BULLETIN À RETOURNER AVEC VOTRE RÈGLEMENT À :

SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS SYLVICULTEURS DE LA DORDOGNE

Pôle Interconsulaire - Cré@vallée Nord - 295, boulevard des Saveurs - 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERES

Tél. 05 53 35 88 71 - Email : spfs24@hotmail.fr (permanence mercredi matin)